

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Ensemble de la commune 1/5000

Document provisoire présenté en réunion publique du 01.06.2023

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021
Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :



LEGENDE

	Limite de commune		Limite de zone
	Espace Boisé Classé		Zone à dominante humide par diagnostic
	Emplacement réservé		Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU
	Espace de centralité		Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
	Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé		Parcs et espaces publics
	Marge de recul		Jardins et vergers
	Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)		Arbres remarquables
			Bâtiments et éléments architecturaux

Définition des zones

U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burie
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable inconstructible de la zone agricole

EMPLACEMENTS RESERVE

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
Emplacements réservés à des voies			
1	Elargissement à 10m de la rue Regnault (RD93)	500 m ²	Département
2	Création d'un chemin piéton	291 m ²	Commune
3	Aménagement d'un pan coupé au carrefour de la rue René Gillet et de la rue Marcel Guenin	14 m ²	Commune
Emplacements réservés à des équipements ou aménagement			
4	Aménagement et équipements publics	34 000 m ²	Commune
5	Réalisation d'un aménagement paysager en bordure du Triffoiré dans le cadre de la mise en valeur des berges	736 m ²	Commune
6	Création et maintien d'espaces publics le long de la voirie	5 415 m ²	Commune
7	Aménagement public et maintien d'espaces de stationnement	6 582 m ²	Commune